

Annexe 3 : Orientations stratégiques (PSGE, PAT) du Gouvernement dans le secteur extractif gabonais et ambition de l'ITIE Gabon pour la transparence dans le secteur extractif

Annexe 3 : Orientations stratégiques (PSGE, PAT) du gouvernement et ambition de l'ITIE Gabon pour le développement des trois dimensions de la transparence dans le secteur extractif

1 : Orientations du plan stratégique Gabon émergent

La République Gabonaise possède l'atout majeur de disposer d'importantes ressources naturelles. Paradoxalement et après des décennies d'exploitation et d'amenuisement de ces ressources (pétrole, bois, mines), le pays peine encore à répondre efficacement à ses besoins de base, comme le logement, la santé, la sécurité alimentaire ou le développement des infrastructures. Le Gabon ambitionne de réussir la mutation d'une économie de rente reposant sur les matières premières (hydrocarbures, bois, mines) vers une économie à valeur ajoutée et diversifiée. En 2025, l'économie gabonaise ne reposera plus sur un seul pied, mais sur trois piliers solides, le Gabon Industriel, le Gabon Vert et le Gabon des Services.

L'édification du pilier Gabon Industriel passe par une meilleure valorisation des richesses du sous-sol gabonais, en y apportant plus de valeur ajoutée et en développant la sous-traitance locale. Le Gabon Industriel s'appuiera d'abord sur le secteur des hydrocarbures, qui jouera durant la décennie 2011-2020 le rôle stratégique de « carburant de l'émergence ». Dans ce cadre, les revenus pétroliers devront être maximisés et recyclés vers le financement de nouveaux moteurs de croissance. De même, la production de gaz sera stimulée, le gaz étant indispensable au développement des nouvelles filières du Gabon Industriel (métallurgie, GNL, engrais, électricité).

Le Plan Stratégique Gabon Emergent (PSGE), vision 2025, contient des orientations stratégiques et opérationnelles permettant de relever trois (3) défis majeurs dont, (1) Accélérer la croissance économique et en diversifier les sources, (2) Réduire la pauvreté et les inégalités sociales et (3) Assurer une gestion durable des ressources naturelles pour les générations futures.

Les trois objectifs stratégiques permettant de matérialiser le développement du pilier « Gabon Industriel » sont, (i) relancer la production pétrolière et optimiser les revenus des hydrocarbures et des industries connexes, ii) développer le potentiel minier et ériger une filière de métallurgie propre, iii) promouvoir le développement d'industries de soutien (BTP, matériaux de construction, maintenance industrielle...). Pour matérialiser cette vision, plusieurs programmes phares sont en cours de mise en œuvre, il s'agit notamment :

- **du** Programme de Connaissance et Préservation des Ressources Naturelles visant la connaissance des ressources naturelles et l'élaboration d'une stratégie de croissance durable et de préservation desdites ressources en général et dans le secteur extractif se traduit par les actions spécifiques suivantes, l'élaboration de la carte géologique et géotechnique et la conduite des inventaires des ressources minières, l'évaluation du bassin pétrolier ;
- **du** Programme du Cadre Juridique du Gabon Emergent promouvant des cadres juridiques et réglementaires des secteurs des hydrocarbures et miniers favorables aux partenariats publics privés et favorisant une forte implication du secteur privé national et international dans tous les projets à travers la loi sur la promotion des investissements et la loi sur les contrats de partenariat public-privé.

Les axes stratégiques, programmes et actions du pilier du Gabon Industriel du PSGE sont résumés ci-après :

Objectifs Stratégiques : OS13 : Relancer la production pétrolière et optimiser les revenus des hydrocarbures et des industries connexes.

Plan Sectoriel Hydrocarbures : Il repose sur l'audit du secteur pétrolier et mise en œuvre, la mise en œuvre du Code pétrolier, la création de la Gabon Oil Company (GOC), la promotion du secteur pétrolier, la création d'une filière pétrochimique de fabrication d'engrais et le développement du pôle de Compétences Hydrocarbures (Ile Mandji).

Objectifs Stratégiques : OS14 : Développer le potentiel minier et ériger une filière de métallurgie propre.

Plan Sectoriel Mines-Métallurgie : Il repose sur la mise en œuvre du Code Minier, la mise en place du cadastre minier, la création de la Société Equatoriale des Mines (SEM), le développement du pôle de

Compétence Minier et Métallurgique (Moanda/Franceville), la promotion du secteur minier, le développement du pôle Métallurgique de Belinga et sur la création de Gabon Steel.

Objectifs Stratégiques : OS15 : Développer un tissu industriel innovant et diversifié (bois, pêche, agro-industrie...).

Plan Sectoriel Industrie : Il repose sur la promotion du secteur minier, du pôle Métallurgique de Belinga et la création de Gabon Steel.

2 : Orientations stratégiques du plan d'accélération et de transformation (PAT 2021-2023)

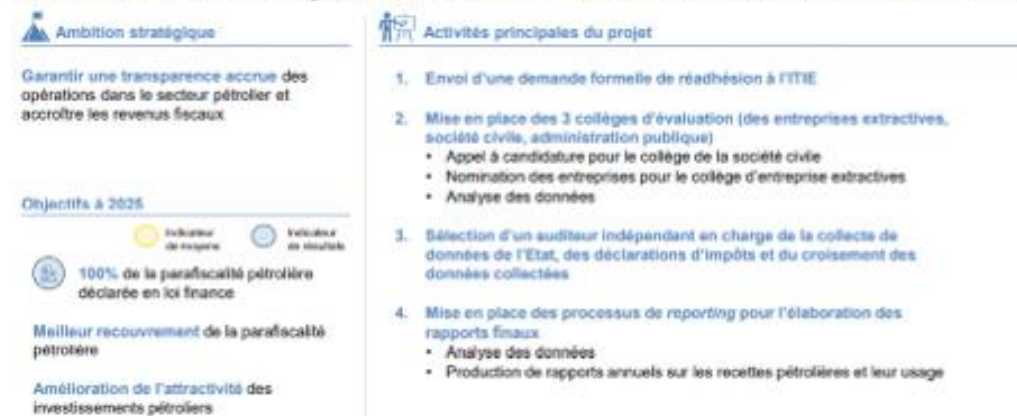
Vision stratégique pour le secteur des hydrocarbures déclinée en 4 objectifs stratégiques



Quatre projets prioritaires pour le secteur des hydrocarbures à horizon 2023



Ré adhésion à l'ITIE et transparence dans la mobilisation et l'allocation des ressources extractives





Vision stratégique pour le secteur minier déclinée en 3 objectifs stratégiques



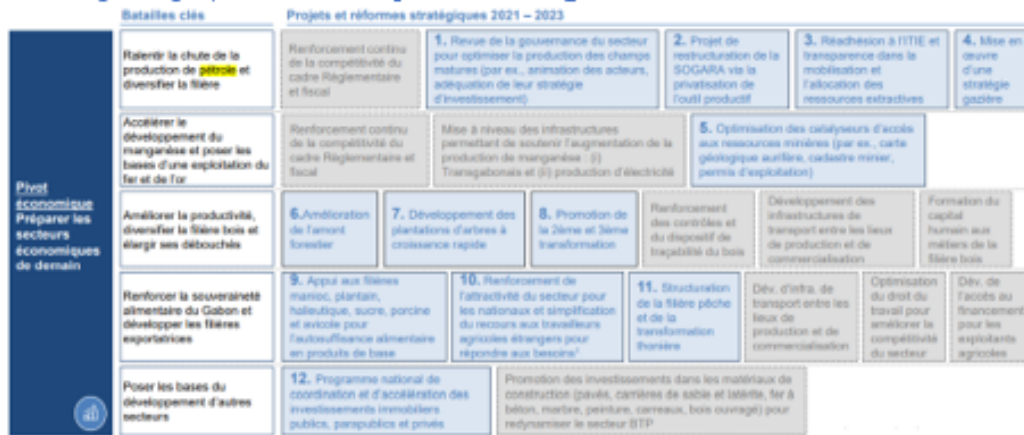
Un projet prioritaire pour le secteur des mines à horizon 2023



Secteur pétrolier vital pour l'économie du pays (33% du PIB, 35% recettes fiscales, 71% exportations)



Trente-quatre projets et réformes prioritaires du gouvernement à horizon 2023



Ambition de l'ITIE Gabon pour le développement des dimensions de la transparence dans le secteur extractif

Le paysage institutionnel gabonais a subi ces vingt (20) dernières années, avec une amplification ces dix (10) dernières années, de profondes inflexions au niveau des cadres institutionnel, organisationnel des services de l'Etat, des règles de gestion des finances publique et de profondes modifications sectorielles au niveau de chaque administration, dans la pratique quotidienne de l'action publique, à travers l'introduction progressive de nouvelles méthodes et de multiples outils de gestion associée à la recherche de la performance publique. Plusieurs autres mesures de type juridiques, institutionnelles, administratives ont été menées en lien avec le nouveau cadre de la gestion publique basée sur la culture du résultat.

Plusieurs acquis issus de ces réformes existent dans les domaines de la fonction publique, de la gestion du budget, de la bonne gouvernance, du contrôle de gestion, de la lutte contre la corruption et de l'évaluation des politiques publiques. Il est question dans le cadre du secteur extractif, d'envisager leur poursuite dans un cadre de planification et de cohérence intégrés tenant compte des limites et blocages institutionnels, des rythmes de progression et de la portée des transformations, des résultats et impacts des changements souhaités en matière de promotion et de développement des outils de la transparence.

Le secteur des industries extractives est un moteur important de la croissance économique et du développement social à cause des revenus qu'il offre aux Etats qui disposent des ressources naturelles à condition qu'elles soient bien gérées. Ce secteur fait face à de nombreux défis. Ceux relevés à ce jour concernent, la mauvaise gouvernance, l'opacité des opérations et transactions, la marginalisation des populations fragiles et vulnérables proches des sites industriels, la commission de crimes de corruption, environnementaux, humains et autres crimes organisés, les trafics, l'insécurité, le terrorisme, la piraterie et conflits, la destabilisation de l'Etat et la perte des droits fondamentaux de la personne. C'est à ce titre que l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE) qui dispose d'une norme mondiale pour la bonne gestion des ressources pétrolières, gazières et minières constitue un réel atout pour le Gabon.

Dans sa version 2019, cette norme comprend douze (12) principes, sept (07) exigences et trente-trois (33) sous-exigences qui couvrent les thématiques relatives à la gouvernance et supervision du processus ITIE, au cadre juridique des contrats et licences, au suivi de la production des secteurs de la prospection, production et exportations, à la collecte et allocation des revenus, aux dépenses d'ordre social et économique et à la communication des résultats et de l'impact de l'ITIE.

Ces thématiques ont été obtenues au terme d'un processus évolutif ayant permis de disposer de trois (3) versions de normes (2013, 2016, 2019) dans lesquelles la transparence s'est imposée comme une exigence

incontournable aux groupes multi-acteurs nationaux (gouvernements, entreprises, société civile) et internationaux (y incluent les institutions financières) impliqués dans le secteur des industries extractives.

L'ambition « légitime » du Groupe Multipartite de l'ITIE Gabon est traduite dans le plan de travail triennal joint à la présente demande. Il s'agira d'identifier les risques de gouvernance, d'encourager et de superviser les divulgations systématiques des données publiques fiables et ouvertes servant de base aux fondations d'une meilleure gouvernance, de stimuler les débats et réformes sectorielles, de promouvoir un cadre des affaires attractif mobilisateur d'incitatifs fiscaux et économiques favorisant en retour plus d'investissements par les entreprises et autres fournisseurs de ressources internes et extérieures afin de contribuer au développement durable du pays.

Ce plan vise à soutenir à l'horizon 2024, le développement des trois (3) dimensions de la transparence à savoir, (1) la divulgation extractive (reporting financier sur les paiements, reporting non financier sur les contrats et licences), (2) la traçabilité extractive (certification de la traçabilité ou diligence raisonnable, traçabilité des flux des ressources) et (3) la traçabilité des entreprises (traçabilité de la propriété réelle ou effective des entreprises, devoir de vigilance des entreprises mères sur leurs filiales, plans de vigilance contre le crime et les trafics, opérationnalisation des mécanismes de reporting financier et non financier, les outils RSE, les principes et règles d'autres instruments de transparence, la lutte contre la corruption, la fraude dans les paradis fiscaux et le blanchiment des capitaux).

L'intégration des principes, critères et indicateurs de l'ITIE dans le dispositif national décisionnel ne sera pas en reste, il en sera de même de la recherche des synergies et complémentarités avec d'autres secteurs extractifs connexes prioritaires dans lesquels des réformes sont déjà en cours à travers les vingt-et-une (21) Taskforce mises en place dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'Accélération et de Transformation du Gabon (PAT 2021-2023) en vue d'une extension ultérieure.

Il apparaît donc que le Gabon nourrit une forte ambition pour les dix (10) prochaines années. A travers la présente candidature pour l'adhésion à l'ITIE, le Gabon se fixe ainsi les défis majeurs à relever :

- (i) la réussite de l'ancrage juridique du dispositif législatif et réglementaire à travers l'intégration des principes et critères de la norme 2019 et des indicateurs à développer en vue de l'accélération de la mise en œuvre des réformes des politiques publiques du secteur extractif et d'autres secteurs connexes ;
- (ii) la promotion de la culture de la transparence dans l'exploitation des ressources naturelles du sous-sol (pétrole, gaz, mines) et du sol (forêts, bois, agriculture, pêche, etc.) ;
- (iii) la facilitation de l'interopérabilité des instruments internationaux à l'intention des firmes multinationales (*responsabilité des entreprises pour leurs impacts sur la société, promotion d'une politique durable, déclaration tripartite sur les entreprises multinationales, application des exigences de norme ITIE 2019, Pacte mondial de l'ONU 2000, référentiel ISO 26000, etc.*) ;
- (iv) L'adressage de la problématique de la transparence de l'information relative aux paiements et revenus, en allant au-delà des exigences minimales de l'ITIE, en parvenant à faire coexister et combiner la RSE des ressources naturelles avec d'autres instruments tels que le Global Mining Initiative, les dispositions du Dodd-Frank Act. des États-Unis, la Directive européenne 2013/34/UE sur la transparence des industries extractives.